

Contrat bouleau

Date limite de remise du contrat : **19/02/2024**

Rappel : un contrat vous engage et doit être respecté.

<p>Le consommateur a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">- à respecter les principes de la charte AMAP- à régler d'avance l'achat de ses produits.- à prendre en compte les aléas de production- à récupérer ses produits sur le lieu de la distribution.- à participer à la réunion bilan avec les producteurs. <p>Chaque adhérent engage sa responsabilité civile en cas d'incident.</p> <p>Date et signature de l'adhérent Le / / 2024</p>	<p>Le producteur Philippe Arcondo a pris connaissance de la charte AMAP et s'engage :</p> <ul style="list-style-type: none">- à respecter les engagements de la charte AMAP- à livrer l'AMAP et à être présent le lundi de 18h30 à 19h30 sur le lieu de distribution, salle Larreko- à répondre aux questions des consommateurs et à participer à la réunion bilan avant le renouvellement du contrat. <p>Le producteur engage sa responsabilité civile en cas d'incident.</p> <p>Signature du producteur</p>
--	---

Infos membre :

Nom :

Téléphone/mobile :

email :

HELBIDEA / Adresse :

Le chèque est remis au **gérant du contrat** au moment de la **signature** et établi à l'ordre du producteur **Patrick Arcondo**

Produit	Quantité par livraison (en L)	Prix Total
Sève de Bouleau (10€/L) Cubi 3L à 30€		

Dates de la livraison : lundis 19 février 2024

Pour avoir un reçu, téléchargez le contrat 2 fois ou imprimez une copie.